



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2021-280

14/04/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/05/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDCAR/2021-105 du 11/02/2021 : Mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2020.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2020 – report de la date de retour des compte rendus.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés et établissements publics
Pour information : RAPS ; Organisations syndicales

Résumé : La présente note modifie la date de communication aux bureaux de gestion des compte rendus d'entretien professionnel établis au titre de l'année 2021.

•
En raison du contexte sanitaire, la date limite de communication des comptes rendus d'entretien professionnel établis au titre de l'année 2020 et dont les modalités ont été définies par la note de service SG/SRH/SDCAR/2021-105 du 10 février 2021 **est reportée au 31 mai 2021**.

Je vous rappelle que l'entretien professionnel constitue un droit pour les agents et qu'il doit être organisé pour chacun d'entre eux. Compte tenu du contexte, cet entretien peut se tenir en visioconférence si l'agent en est d'accord.

Enfin, l'entretien professionnel doit être l'occasion d'actualiser la fiche de poste si les missions de l'agent ont évolué depuis le dernier exercice.

Pour le ministre, et par délégation
l'adjointe au chef du service
des ressources humaines,

Nadine RICHARD-PEJUS